

Lyon, le 23 juin 2020

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale



Division des Personnels Enseignants
premier degré public

n° 2019-2020 35
Affaire suivie par
Jean-Louis Prades

Téléphone
04 72 80 68 45
Télécopie
04 72 80 68 12
Courriel
Ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
Cedex 07

Objet : Modules de formation d'initiative nationale 2020/2021

Ref. : Circulaire MEN n°2013470C du 10/06/2020
BOEN n° 25 du 18/06/2020

J'ai l'honneur de vous informer de la publication, pour l'année scolaire 2020/2021, des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les modules suivants seront ouverts aux inscriptions pour les enseignants du premier degré dans l'académie de Lyon :

20NDGS6008 - Education inclusive: prise en compte des besoins des élèves (cycle 2, cycle 3 et cycle 4).

20NDGS6025 – L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages.

20NDGS6026 - Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme(TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

20NDGS6045 - Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales.

20NDGS6053 - Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des troubles spécifiques du langage (TSLA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

20NDGS6068 – Accueillir et scolariser des enfants à hauts potentiels dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

20NDGS6016 – La Segpa- conduite d'un projet inclusif : leviers institutionnels, matériels et pédagogiques.

20NDGS6094 – Les outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EABEP).

20NDGS6116 - Les troubles neuro développementaux: les connaitre et maitriser les besoins des élèves concernés.

Je vous invite à vous reporter à la note de service DFIE qui sera publiée au BIR dans les prochains jours. Elle précisera notamment les publics concernés par chacun de ces modules de formation ainsi que les dates retenues.

Les demandes de formation seront classées selon le barème ci-dessous :

8 points pour l'enseignant titulaire du CAPPEI, prioritaire aux modules de formation d'initiative nationale conformément à la circulaire n°2017-026.

6 points pour l'enseignant occupant un poste ASH dont la nature est en lien direct avec l'objet du stage.

4 points pour l'enseignant occupant un poste ASH dont la nature est sans lien direct avec l'objet du stage.

2 points pour l'enseignant occupant un poste hors ASH.

Les demandes présentant une égalité de points seront départagées par l'ancienneté générale de service, de la plus faible à la plus grande.

Je vous demande, pour faire acte de candidature, de bien vouloir compléter le tableau joint à ce courrier et le transmettre sous format numérique à l'Inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription. Vous veillerez à renseigner toutes les cases, les demandes incomplètes ne pouvant être retenues. Bien qu'un menu déroulant propose dans le tableau l'intégralité de la liste des modules nationaux, seuls les modules listés dans ce courrier vous sont ouverts. Vous avez la possibilité de postuler à trois modules, mais seul un pourra vous être accordé.

Vous devrez adresser votre tableau à l'IEN de votre circonscription au plus tard le jeudi 02 juillet 2020, délai de rigueur. L'IEN adressera par courriel à la DPE - Concours un tableau reprenant toutes les demandes des enseignants de sa circonscription pour le 08 juillet 2020 au plus tard, accompagné d'un avis pour chacun des modules demandés par chaque enseignant.

Je vous en remercie par avance.



Guy Charlot